

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAX ESPOIR**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire MAXULA GESTION,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8 793 434 DT** et une valeur liquidative égale à **548.561 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX_ESPOIR** » au **31 décembre 2025**, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur la note 1 « présentation du fonds » qui indique ce qui suit :

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR MAX ESPOIR. Selon la décision du Conseil du Marché Financier N°52-2022 du 20 décembre 2022, il a été décidé de permettre à la société MAXULA GESTION de prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation du « FCPR MAX ESPOIR ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Représentons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

EMNA RACHIKOU

FMBZ KPMG Tunisie
Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le 06.10.2026


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810663 T / A / M / 000
Tél.: 71.194.344

FCPR MAX_ESPOIR
Rue Lac Léman, Centre Nawrez
Les Berges du Lac, Tunis

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Portefeuille titre		5 570 721	5 975 722
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1	5 259 956	5 912 388
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Titres des Organismes de placement Collectif	AC2	310 765	63 334
Placements monétaires et disponibilités	AC3	3 650 913	3 794 328
Placements monétaires		1 400 270	3 794 328
Disponibilités		2 250 643	0
Créances d'exploitation		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		9 221 635	9 770 050
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs	PA1	184 954	381 920
Autres créditeurs divers	PA2	243 246	17 472
TOTAL PASSIFS		428 200	399 392
Capital	CP1	9 852 030	10 501 943
Sommes distribuables		-1 058 596	-1 131 285
Sommes distribuables des exercices antérieurs	CP2	-1 131 285	-1 170 570
Sommes distribuables de l'exercice	CP3	72 688	39 286
ACTIF NET		8 793 434	9 370 658
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		9 221 635	9 770 050

ETAT DE RESULTAT
Au 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025 Au</u> <u>31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024 Au</u> <u>31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres		39 154	114 821
Dividendes	PR1	39 154	114 821
Revenus des emprunts, BTA et BTZC		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	218 720	120 840
<u>Total des revenus des placements</u>		257 875	235 661
Charges de gestion des placements	CH1	-173 054	-185 340
REVENU NET DES PLACEMENTS		84 820	50 321
Autres produits		0	0
Autres charges	CH2	-12 132	-11 035
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		72 688	39 286
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		72 688	39 286
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-654 614	-920 092
Plus (ou moins) values réalisées		4 701	44 424
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-577 224	-836 383

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2025 Au</u> <u>31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u>		
<u>D'EXPLOITATION</u>	<u>-577 224</u>	<u>-836 383</u>
Résultat d'exploitation	72 688	39 286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-654 614	-920 092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 701	44 424
Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-577 224	-836 383
<u>ACTIF NET</u>		
Début de période	9 370 658	10 207 041
Fin de période	8 793 434	9 370 658
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
Début de période	16 030	16 030
Fin de période	16 030	16 030
VALEUR LIQUIDATIVE	548.561	584.570
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-6.160 %	-8.194%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAX_ESPOIR** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Janvier 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Toutefois, Le Conseil d'Administration, réuni le 13 septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR MAX ESPOIR. Selon la décision du Conseil du Marché Financier N°52-2022 du 20 décembre 2022, il a été décidé de permettre à la société MAXULA GESTION de prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation du « **FCPR MAX_ESPOIR** ».

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAX ESPOIR est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2025**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **5 259 956** DT et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2025	+/- values potentielles	% Actif	Méthode d'évaluation
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	512 500	(1 537 500)	23.31%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	450 000	(150 000)	6.82%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
LA MEDITERRANIEENNE DE SANTE	800 000	800 000	122 400	(677 600)	9.10%	Valeur mathématique
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	580 000	0	6.60%	Dernière transaction
OFFICE PLAST	768 970	1 790 349	1 437 974	(352 375)	20.36%	Cout moyen pondéré 31.12.2025
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	750 000	(250 000)	11.37%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
STIP	1 000 000	1 000 000	0	(1 000 000)	11.37%	Valeur d'acquisition avec décote 100%
SANIMED	328 947	1 499 998	187 500	(1 312 498)	17.06%	Cout moyen pondéré 31.12.2025
SAVIMO	150 000	1 500 000	900 000	(600 000)	17.06%	Valeur d'acquisition avec décote de 40%
SILIREND	85 800	858 000	0	(858 000)	9.76%	Valeur d'acquisition avec décote de 100%
SOMOCER	726 323	1 269 453	319 582	(949 871)	14.44%	Cout moyen pondéré 31.12.2025
TOSCANI MANNFATTURE	120 023	1 200 230	0	(1 200 230)	13.65%	Valeur d'acquisition avec décote de 100%
TOTAL		14 148 030	5 259 956	(8 888 074)	160.90%	

AC2 : Portefeuille Titres des Organismes de Placement Collectif

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **310 765 DT** et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2025	+/- values potentielles	% Actif	Méthode d'évaluation
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 801	311 380	310 765	(615)	3.54%	Valeur Liquidative
TOTAL		311 380	310 765	(615)	3.54%	

AC 3 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **3 650 913** DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
a- Placements monétaires	1 400 270	2 200 469
Pension livrée	1 000 006	2 200 012
Intérêts précomptés sur pension livrée	194	457
Placement à terme	400 000	0
Intérêt courus sur dépôts à terme	88	0
Retenue à la source sur dépôts à terme	-18	0
b- Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	2 250 543	1 593 787
Intérêts courus sur dépôt à vue	125	89
Retenue à la source sur dépôt à vue	-25	17
Total disponibilités	2 250 643	1 593 859
Total	3 650 913	3 794 328

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **184 954** DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	161 154	446 220
Rémunération du dépositaire à payer	23 800	35 700
Total	184 954	381 920

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à **243 246** DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	17 039	16 520
Redevance CMF à payer	879	951
Souscriptions SICAV	217 984	0
Retenue à la source à payer	7 344	0
Total	243 246	17 471

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2024	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 décembre 2025	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2024	10 501 943	10 501 943
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-649 912	-1 708 509
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-654 614	-654 614
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	4 701	4 701
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 131 285
Sommes distribuables de l'exercice		72 688
Montant Fin de période au 31.12.2025	9 852 030	8 793 434

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à **39 154** DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes sur titres		
Maxula Investissement SICAV	8 396	7 796
Maxula Placement SICAV	0	107 024
Office Plast	30 758	0
Total	39 154	114 821

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à **218 720** DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificat de dépôt	115 146	105 326
Retenue à la source sur Intérêts échus sur Certificat de dépôt	- 23 029	-21 065
Intérêts courus sur certificat de dépôt	0	- 1 868
Retenue à la source sur intérêts courus sur certificat de dépôt	0	374
Dépôts à terme		
Intérêts courus sur dépôt à terme	88	0
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à terme	-18	0
Dépôts à vue		
Intérêts échus sur dépôt à vue	6 989	5 310
Retenue à la source sur intérêts couru sur dépôt à vue	- 1 398	- 1 062
Intérêts courus sur dépôt à vue	37	88
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt a vue	-7	-17
Pension livrée		
Intérêts échus sur pension livrée	121 176	33 297
Intérêt précompté sur pension livrée	-264	458
Total	218 720	120 840

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **173 054** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	161 154	173 440
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	173 054	185 340

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **12 132** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	8 544	8 494
Redevance CMF	978	937
Commissions bancaires	2 362	1 301
Impôts et taxes	240	300
Droit de timbre	8	2
Total	12 132	11 035

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	16,087	14,700	0,875
Charges de gestion des placements	-10,796	-11,570	-14,640
Revenus nets des placements	5,291	3,130	-13,765
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,756	-0,690	-0,594
Résultat d'exploitation (1)	4,535	2,450	-14,359
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	4,535	2,450	-14,359
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	- 40,837	-57,390	-121,797
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,293	2,770	103,834
Frais de négociation	0	0	-1,608
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-40,544	-54,620	-19,571
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	--36,009	-52,170	-33,929
Résultat non distribuable de l'exercice	-40,544	-54,620	-19,571
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-40,544	-54,620	-19,571
Valeur liquidative	548,561	584,570	636,746
Charges de gestion/ actif net moyen	1,81%	1,89%	2,24%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,76%	0,40%	-2,20%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAX ESPOIR** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire, fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.